

Conseil Communautaire de la Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys

Procès-verbal du jeudi 13 mars 2025 à 20h00 à Brassemouy

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys s'est réuni le jeudi 13 mars 2025 à 20h00 sous la présidence de Christine FOURNADET, Présidente, en présence des élus.

Nombre de conseillers élus: 31

Nombre de conseillers présents: 27

Nombre de conseillers représentés: 4

Nombre de conseillers absents: 0

Membres présents : Mme DARRACQ, Madame FOURNADET, Mme LASSALLE, M. DULAYET, Mme BERGEZ, M. GARBAY, M. CRABOS, M. DESSA, M. DOMARLE, M. DUFOURCQ, M. DUGACHARD, Mme DUPRAT, M. GODDE, M. GRAZIANI, M. GUICHENEUY, M. HAURAT, Mme HILLOTTE, M. HOURTIN, Mme LAGOUARDETTE, Mme LAPOS, M. LARROUTURE, M. LUBET, M. NOUGARO, M. NOVEMBRE, Mme RICARRERE, M. ROHFRITSCH, M. TOULOUSE

Absents :

Procurations : Thierry LABORDE, Pascal CASSIAU, Odile ELOY TRAN VAN CHUOI, Sandrine GAILLACQ

Représentés : Jean-Pierre CAZENAVE (BASSERCLES)

Ouverture de séance

Décisions prises par la Présidente sont présentées à l'assemblée :

- **DEC202502-001** - Validation du règlement intérieur du LAEP
- **DEC202502-002** – Tarifs boutique PréhistoSites

Le quorum étant atteint, la Présidente Christine FOURNADET, remercie la municipalité de Brassemouy et ouvre la séance, le secrétaire de séance désigné étant Dominique TOULOUSE.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 13 mars 2025.

Monsieur Dominique Toulouse, maire de Brassemouy informe que depuis le dernier conseil communautaire sur sa commune beaucoup de projets ont été lancés voire achevés :

- l'assainissement collectif a nécessité de très gros travaux suivis par le syndicat des Eschourdes et l'achat d'une parcelle ; les branchements sont aujourd'hui effectifs pour l'assainissement et l'eau ;
- l'église : le bâtiment avait été rénové il y a 25 ans sauf la toiture, les tuiles n'étaient pas accrochées ; la commune a dû négocier avec les Bâtiments de France pour pouvoir mettre des sabots aux tuiles ;
- autres travaux : le chauffage de l'église a été installé en 2024 ; la commune aménage actuellement un terrain acheté à l'entrée du village pour y construire un parking de 40 places ; les travaux de la salle de l'ancienne école sont achevés (création de douche et jeux extérieurs) ; la commune s'engage aussi dans une reprise de 70 concessions de cimetière.

Monsieur le maire regrette de ne pouvoir terminer le contournement du bourg par le *chemin des embarats*.

Il se dit enfin très satisfait de la gestion de son agent technique qui est mutualisé avec la commune de Nassiet.

Finances de la Communauté de Communes

Madame la Présidente propose de réaliser un Débat d'orientation Budgétaire 2025 bien que la Communauté de Communes ne comporte pas de communes de plus de 3 500 habitants et ne soit donc pas tenue à ce débat.

En synthèse, la loi de finances pour 2025 introduit plusieurs dispositions significatives affectant les communes et les intercommunalités, mais il n'est pas à ce jour possible d'évaluer les conséquences précises sur le Budget Primitif 2025 de la Communauté de Communes ; il s'agit du Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO), du gel de la fraction TVA affectée aux collectivités locales, de la réduction du fonds vert destiné à soutenir la transition écologique des territoires et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la baisse de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation de garantie des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) qui sont des ressources issues de la suppression de la taxe professionnelle et l'augmentation de la cotisation CNRACL de 3 points.

Madame la Présidente présente ensuite quelques points particuliers sur les dépenses de fonctionnement dont :

- les Charges à caractère général qui augmenteront de façon importante à cause de l'intégration des dépenses à caractère général du budget piscine (41 800 €) et les dépenses d'animation de l'OPAH (70 000 €).
- Personnels communautaires : l'effectif du personnel permanent restera relativement stable en 2025 (25.7 ETP) par rapport à 2024 (26.2 ETP) ; la masse salariale 2025 augmentera aussi en raison de l'augmentation de 3 points des taux de cotisation de la CNRACL (environ 15 000 €), de plusieurs avancements de grade et du passage à 35h d'un agent à 32H hebdomadaires.
- Atténuation de produit : le Fonds National de Garantie individuel de recettes est fixe et n'a pas d'impact d'une année à l'autre sur le budget ; il en est de même pour le reversement de la TEOM qui n'a pas d'impact sur le budget car correspond à la TEOM perçue ;
- Autres charges de gestion courante : les subventions d'équilibre aux budgets annexes devraient être en très nette hausse pour le Pôle Enfance Jeunesse (de 227 000 à 290 000 euros) et plutôt en baisse pour le PréhistoSite (environ - 11 000 euros). Par contre la subvention d'équilibre du C.I.A.S des Luys reste stable (+ 86 000 €) par rapport à 2024 mais très élevé en comparaison à 2023 (38 000 euros). L'enveloppe réservée aux subventions aux associations sera identique en 2025 à hauteur de 17 000 euros.
- Charges financières : le remboursement des emprunts voirie 2007 et voirie 2008 s'étant achevé en 2024, le montant des intérêts d'emprunt diminue en 2025 = - 7 500 €

Madame la Présidente présente ensuite les opérations d'investissements et d'équipements prévues pour le Budget Primitif 2025 : la rénovation énergétique du Pôle Enfance Jeunesse (356 755,00 €), le projet micro-crèche (520 807,00 €), la Compensation Zone humide (14 510,00 €), l'Etude Hydraulique sur Castel-Sarrazin (24 000,00 €), les Travaux de voirie 2025 (150 000,00 €), les Travaux de voirie 2024 (120 000,00 €), les subventions logement et cadre de vie (15 000,00 €), le PLUi-H (41 000,00 €), les subventions aux particuliers dans le cadre de l'OPAH (78 200,00 €), les travaux de réparation de fuites de la Piscine (9 700,00 €), du matériel au Préhisto-Site (38 000,00 €) et des aides économiques (45 000,00 €).

Les remboursements des emprunts voirie 2007 et voirie 2008 se sont achevés en 2024 permettant de passer l'enveloppe dédiée à la voirie en 2025 de 33 470 € à 93 456 €.

S'agissant des recettes, Madame la Présidente indique que la revalorisation annuelle des bases de fiscalité directe locale s'élèvera à 1,7 % en 2025. S'agissant du FPIC, elle propose que comme l'année dernière, la part IGECOM soit déduite du reversement aux communes, et elle propose qu'en 2026 soient déduites les subventions que les communes pourraient être amenées à verser à des propriétaires dans le cadre de l'OPAH. Les élus valident ce mode de fonctionnement. Le montant des attributions de compensation 2025 sera identique à celui de 2024 car aucun nouvel emprunt de voirie n'a été réalisé en 2024. Depuis 2024, le FDPTP (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) se substitue au FSI (fonds de solidarité intercommunal de 100 000 €) que percevait chaque année la Communauté de Communes en investissement. La Communauté de Communes a perçu en 2024 dans le cadre de ce fonds 256 965.84 €. L'endettement de la collectivité diminue nettement, néanmoins en 2025 la Communauté de Communes pourrait recourir à l'emprunt pour financer le projet de micro crèche et de rénovation énergétique du Pôle Enfance Jeunesse.

Instances de la Communauté de Communes

Madame la Présidente rappelle que dans la perspective des élections municipales en 2026, les communes et leur intercommunalité devront procéder au plus tard le **31 août 2025** à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire et rappelle les accords locaux possibles pour déroger à celui de droit commun comme l'indique le tableau ci-dessous :

A la demande des élus, lors du dernier conseil communautaire, Madame la Présidente et les Vice-Présidents proposent de retenir plus particulièrement les propositions numéros 4 et numéros 10. Madame la Présidente demande aux élus de soumettre la répartition à leur conseils municipaux pour pouvoir se positionner au conseil communautaire de mai ou de juin.

	situation actuelle	Pop° 2025	max de sièges	selon pop°	droit commun	accords locaux possibles										
						7	6	5	6	6	6	6	6	6	6	6
Pomarez	5	1 605	de 4 à 8	6	6	7	6	5	6	6	6	6	6	6	6	
Amou	5	1 555	de 3 à 8	6	6	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	
Castelnaud-Chalosse	2	595	de 1 à 3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	
Castel-Sarrazin	2	576	de 1 à 3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	
Donzacq	2	454	de 1 à 2	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Gaujacq	2	436	de 1 à 2	1	1	1	1	2	1	2	2	2	2	2	2	
Castaignos-Souslens	2	424	de 1 à 2	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	
Arsague	2	342	de 1 à 2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	
Nassiet	2	316	de 1 à 2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	
Brassempouy	1	273	de 1 à 2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	
Bonnegarde	1	255	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Bastennes	1	244	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Argelos	1	162	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Bassercles	1	154	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Marpaps	1	133	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Beyries	1	123	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	31	7 647	6	22	28	28	28	28	29	30	31	32	33	34	35	
	Proposition				n°1	n°2	n°3	n°4	n°5	n°6	n°7	n°8	n°9	n°10	n°11	

Personnel de la Communauté de Communes

Madame la Présidente propose au conseil communautaire plusieurs délibérations relatives au personnel de la Communauté de Communes :

DEL20250313-001 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - Promus Promouvables

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité, de fixer, au titre de l'année 2025, les taux d'avancement de grade à 100 % en catégorie A et 100% en catégorie C.

DEL20250313-002 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1e classe

Dans le cadre d'un changement de filière, après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^e classe, pour les fonctions de conseiller France Services à compter du 1^{er} juin 2025.

DEL20250313-003 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - création d'un poste d'attaché principal

Dans le cadre de l'avancement de grade, après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité, de créer un poste permanent à temps complet d'attaché principal à compter du 1^{er} novembre 2025.

DEL20250313-004 - PRÉHISTOSITE - création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2e classe

Dans le cadre de l'avancement de grade, après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité, de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^e classe à compter du 1^{er} juin 2025.

DEL20250313-005 - PRÉHISTOSITE - création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine

principal de 1e classe

Dans le cadre de l'avancement de grade, après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité, de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^e classe à compter du 1^{er} juin 2025.

Culture

Madame la Présidente présente au conseil communautaire la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2025 entre la communauté de communes et le Préhistosite et détaille notamment les engagements de chacune des parties dans les actions à mettre en place cette année avec le soutien financier du Conseil Départemental des Landes.

DEL20250313-006 - PrehistoSite : convention annuelle avec le CD40

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité, d'approuver la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2025 entre la communauté de communes et le Conseil Départemental des Landes.

Aménagement du territoire

Madame Florence Bergez Vice-Présidente, en charge de l'aménagement du territoire fait le point sur divers dossiers qu'elle suit notamment :

- ✚ **Commission Logement** : La commission logement du 19 février dernier a visité les logements sur Nassiet (2 logements conventionnés rénovés), Bastennes (3 logements communaux construits) et Arsague. Le versement des subventions sera échelonné sur deux exercices car il dépasse l'enveloppe de 15 000 euros.
- ✚ **PICS** : une première réunion de travail sera organisée le 19 mars avec le comité technique (Services de la CCCVL, Christine FOURNADET, Florence BERGEZ et Alain GARBAY) puis une réunion de lancement est prévue le 2 avril avec les maires et les organismes liés.
- ✚ **OPAH** : une réunion avec les professionnels du bâtiment et de l'immobilier est programmée le 2 avril à 19h. La venue du Truck Soliha est prévue le 2 avril après-midi. Il sera installé sur la place de la Técoùère en face de la Communauté de Communes. Le Truck est un espace permettant aux habitants de venir à la rencontre des thermiciens et conseillers. Il est disposé comme une maison adaptée afin de démontrer les aménagements possibles.
- ✚ **PLUi-H** : une réunion technique est prévue début avril avec le bureau d'études et l'ADACL afin de finaliser la réponse aux services de l'Etat.

Service Enfance Jeunesse

Madame la Présidente indique que l'Accueil de Loisirs a été à nouveau très bien fréquenté durant les deux semaines de vacances de février.

Développement économique

Monsieur Alain Garbay Vice-Président en charge du développement économique indique que la Communauté de Communes a lancé les premières réflexions et démarches dans le cadre de la création d'une zone d'activités économiques.

Voirie – Travaux – Bâtiments

Monsieur Maurice Dulayet, Vice-Président, fait le point des divers dossiers qu'il suit :

- ✚ **Programme de voirie** : les travaux du programme de voirie 2024 ont commencé sur certaines communes ; quant aux travaux de voirie 2025, la commission voirie se réunira le samedi 29 mars à 9h pour un tour des voies que les communes souhaitent inscrire au programme.
- ✚ **Piscine** : les travaux de chemisage des canalisations sur les 12 goulottes d'aspiration du caniveau de débordement sont terminés pour un montant de 9 696 €; la fuite est donc réparée et une demande de dégrèvement sera faite.
- ✚ **Déchets de venaison** : une réunion sera programmée avec les ACCA pour faire un premier retour sur l'utilisation des plateformes de collecte mutualisée.

- ✚ **Micro-crèche** : les offres sont en cours d'analyse, tous les lots sont pourvus. La phase de négociation avec les entreprises se termine lundi 17 mars. Les résultats d'analyses des offres seront communiqués par le maître d'œuvre à partir du jeudi 20 mars.
- ✚ **Rénovation Pôle Enfance Jeunesse** : la consultation a été lancée mercredi 12 mars. La fin de la consultation est prévue le vendredi 11 avril.
- ✚ **Téléphonie** : suite à l'intervention de l'ALPI, le PEJ et le PréhistoSite sont fibrés. Il ne reste que la portabilité des numéros de téléphone à effectuer. Celle-ci sera effective lorsque le siège administratif sera équipé mais à ce jour, le matériel est dysfonctionnel.

C.I.A.S des Luys

Madame Fabienne Lassalle, Vice-Présidente en charge de l'action sociale rapporte les dernières actualités des dossiers qu'elle suit :

- **Livraison portage repas** : La Poste a effectué sa première livraison le samedi 1^{er} mars. Les retours sont bons et les bénéficiaires apprécient d'être livrés avant midi. Pour rappel, les repas sont livrés du lundi au samedi sauf le mercredi. Une réunion est prévue avec La Poste, le vendredi 14 mars afin de régler le problème de l'allotissement qui ne peut se faire pour l'instant dans les locaux de l'UCR. Madame Fabienne Lassalle indique que deux nouveaux groupes de restauration se sont proposés pour la fourniture des repas du C.I.A.S des Luys.
- **Véhicule du C.I.A.S des Luys** : une mairie est intéressée par l'achat de notre ancien véhicule réfrigéré et devrait revenir rapidement vers nous. Le groupe froid devra néanmoins être vérifié.

Questions diverses

- Monsieur le maire d'Arsague évoque le dernier courrier reçu de la préfecture concernant les zones ouvertes à des projets d'installation photovoltaïque au sol établi par la chambre d'agriculture dans le cadre de la loi APER, qui ne correspond pas à ce que son conseil a pu déclarer dans le cadre des ZAENR. Il souhaite un éclaircissement sur les différents programmes
- Patrick Hourtin, délégué au Sydec pour la compétence numérique, indique que les abonnés annoncés non éligibles à la fibre, dits « branchements complexes », seront traités rapidement grâce à une dotation nouvelle de 100 000€.

Séance levée à 21h30

Le(a) secrétaire de séance,

La Présidente,

{Séance.Secrétaire}

{Séance.Président}

« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil est publiée et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service. »